

Séance du : 20 avril 2017

n°30/2017

**L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à 17 heures.**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 avril 2017, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 20 avril 2017 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :****Délégués titulaires :**

Mme Colette CABROL, Nathalie NACCACHE.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Pierre VIDAL.

**Avaient donné pouvoir :**

F.DEMANGEOT à H.NAUDINAT, E.ESCRICH-FONS à R.MASSICOT, P.FRAISSE à N.CALMET, O.GUERRA à R.DUFOUR, M.SIE à J.LATCHE, B.STUDER à JP.POISSENOT, M.TOUZELET à JP.MONTEIL.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 23

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean LATCHE, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Jean-Paul MONTEIL, Hubert NAUDINAT, Jean-Paul POISSENOT, Emmanuel POUILLES.

**Excusés :**

Mmes Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Claire GAROFALO, Sophie MANIAGO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jacques DANJOU, Jacques DOUMERC, Michel DUTECH, Gilbert HEBRARD, Patrick MAUGARD, Pierre POUNT-BISET, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Daniel VIENNE.

**Objet : Contribution des Communautés de communes liées au siège administratif du  
PETR**

Vu la délibération n°04/2009 du 02 mars 2009 actant l'achat d'une maison à usage de locaux administratifs située au seuil de Naurouze, commune de Montferrand (11),

Vu la délibération n°23/2014 du 15 septembre 2014 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays Lauragais,

Vu l'arrêté inter préfectoral du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération n°27/2014 du 21 octobre 2014 actant le projet de travaux d'aménagement des locaux administratifs,

Vu la délibération n°48/2016 du 12 décembre 2016 portant option d'achat de nouveaux locaux administratifs du PETR du Pays Lauragais,

Monsieur le Président rappelle que lors du Débat d'Orientations Budgétaire en comité syndical du 27 mars 2017, il a été proposé d'appeler une contribution des communautés de communes à hauteur de 0.15€/habitants et non 0.28€ comme indiqué dans la délibération n°48/2016 du 12 décembre 2016, en prévision du déménagement ou de l'extension du siège actuel du PETR. Cette cotisation correspondrait à l'annuité d'un hypothétique emprunt sur 15 ans à 1,5 % pour de l'acquisition ou des travaux d'aménagement et serait à réajuster au regard de l'évolution des réflexions liées au siège administratif du PETR.

Monsieur le Président propose donc un appel à contribution à hauteur de 0,15 € / hab pour pallier aux dépenses liées à l'aménagement/déménagement du siège administratif du PETR du Pays Lauragais. Ces contributions seront appelées ultérieurement dans l'année, une fois la réflexion avancée.

**Le Comité Syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité,**

- **Adopte le mode de calcul des contributions communautaires liées aux locaux administratifs du PETR tel qu'exposé.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 20 avril 2017

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais*

*Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54*

*Courriel : scot.lauragais@orange.fr*